



HONORAIRES DE NEGOCIATION

DU 18/02/2019

En % TTC (TVA 20% incluse) sur le montant de la vente ou de la recherche du bien immobilier

Sauf convention expresse différente entre les parties et indiquée au mandat,
la rémunération du mandataire est à la charge du vendeur.

Jusqu'à 50 000 €	12% avec un minimum de 2000 €
50 000 € à 100 000 €	10%
100 001 € à 150 000 €	9%
150 001 € à 200 000 €	8%
200 001 € à 600 000 €	6%
600 001 € et +	5%

Les pourcentages s'entendent sur le prix de vente initial de mise en vente.

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être impérativement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et aux caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de la DGCCRF (*arrêté du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière*).

Dans le cas d'un partenariat avec une autre agence, les honoraires prévus dans le mandat de vente de l'agence partenaire pourront être répartis entre RESEAU FRANCE IMMOBILIER et l'agence partenaire.

HONORAIRES DE LOCATION

	Charge Bailleur	Charge Locataire
Frais de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat de bail	Indice ALUR* au m ² suivant la zone concernée	Indice ALUR* au m ² suivant la zone concernée
Frais de rédaction d'état des lieux	3€/m ²	3€/m ²

*Zone très tendue : Paris et départements voisins : 12 €/m²

Zone tendue : 28 agglomérations de plus de 50000 habitants : 10 €/m²

Hors zone : reste du territoire : 8 €/m²

Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires à la charge du bailleur.

RESEAU FRANCE IMMOBILIER — 740 AVENUE DES APOTHICAIRES

LES ATHAMANTES 34090 MONTPELLIER

SIRET — 82208028900017 — APE 683 1Z

CARTE PROFESSIONNELLE — CPI 34022016000012284